



Avis d'appel public à la concurrence

2016-PNMGL-26

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Agence des aires marines protégées (dite le pouvoir adjudicateur)
Parc naturel marin du golfe du Lion (dit « Le Parc »)
Passage du vieux port
66660 Port-Vendres
Tél : 04 68 68 40 20

2. OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la maintenance, la pose et la dépose des dispositifs d'amarrage de la zone Natura 2000 « posidonies de la côte des Albères ».

La description des prestations figure dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Lieux d'exécution : Port-Vendres (66)

Il sera fait application de l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services en cours (dit CCAG/FCS), auquel il est dérogé dans le marché.

3. PROCEDURE ET FORME DU MARCHÉ

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics (dit décret).

Il est passé selon le principe d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 120 000 € HT, conformément aux articles 78 et 80 du décret.

4. DUREE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à sa notification (T_0). Sa durée est d'un an. Il est renouvelable trois fois par tacite reconduction. La durée maximum du marché est de quatre (4) ans.

5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures sera réalisée selon le processus suivant :

- examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ;
- examen de la qualification du candidat.

Cet examen sera effectué à partir des critères suivants :

- garanties et capacités techniques ;
- garanties financières ;
- références professionnelles.

6. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des offres donnera lieu à un classement selon plusieurs critères qui sont présentés ci-après.

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera celle qui arrivera en première position, après application des coefficients de pondération indiqués pour chaque critère :

- Critère 1 : valeur technique (60 %) au regard de :
 - l'organisation du projet et du calendrier (40 %)
 - la pertinence de l'offre et la compréhension des enjeux de la mission (15%) ;
 - la présentation de l'offre (5%) ;
- Critère 2 : prix (30 %) ;
Nota : Le prix sera jugé sur la base du montant de la maintenance annuelle préventive.
- Critère 3 : mesures garantissant le respect du milieu d'intervention notamment concernant la gestion des déchets à bord et la minimisation des impacts sur les écosystèmes lors des interventions sous-marines (10%).

A l'issue de l'analyse des offres, la présente consultation peut donner lieu à des négociations avec les différents soumissionnaires. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

7. OPTIONS ET VARIANTES

Aucune option n'a été définie par le pouvoir adjudicateur.

Les propositions complémentaires seront à indiquer dans l'offre technique et chiffrer sur un devis complémentaire joint à l'offre. Elles seront jugées selon les mêmes critères pondérés que l'offre de base.

Une mise au point sera effectuée avant la notification si ces propositions (ou une partie d'entre elles) sont acceptées.

8. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Il est composé comme suit :

- le présent document ayant valeur de règlement de la consultation ;
- le marché ayant valeur d'acte d'engagement et de cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- une annexe extérieure du CCTP
- les formulaires DC1, DC2, DC4 et NOTI2 avec leurs instructions.

9. MODALITE DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site www.marches-publics.gouv.fr sous la référence **2016-PNMGL-26**.

10. DATE DE VALIDITE DES OFFRES

L'entreprise est liée par son offre durant **90 jours** minimum à compter de la date limite de réception des offres.

11. PRESENTATION DES OFFRES DES CANDIDATS

Les pièces demandées ci-dessous seront transmises dans une enveloppe unique.

A - COMPOSITION DU DOSSIER CANDIDATURE

- une lettre de candidature qui devra être dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise, qui peut être établie sur un imprimé de type DC1 ;
- les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;
- la déclaration du candidat, qui peut être établie sur un imprimé de type DC2 : ce formulaire n'est pas à signer et est conçu pour compléter le nouveau formulaire DC1. Elle comprendra les informations suivantes :
 - o la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère(nt) le(s) marché(s) réalisées au cours des 3 derniers exercices. La preuve de la capacité financière peut être apportée par tout moyen en annexe ;
 - o les références récentes pour des prestations similaires en milieu maritime dans le domaine de la maintenance de dispositifs d'amarrage sur une période de moins de trois ans. Il donnera l'objet et le montant des commandes et marchés, les références de clients et les moyens de pouvoir les vérifier (ex : Identité des contacts et leurs coordonnées) ;
 - o la déclaration indiquant les moyens matériels et humains du soumissionnaire / groupement soumissionnaire ;
 - o tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du soumissionnaire / groupement soumissionnaire à réaliser le marché : certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestations de formation, etc. ;
- une présentation de la structure postulante.

NOTA :

- La déclaration de sous-traitance peut-être établie au moment de l'offre ou ultérieurement. Elle comprendra :
 - o la présentation de son ou ses sous-traitant(s) ;
 - o la justification des capacités professionnelles, techniques et financières des sous-traitants sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature ;
 - o les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés pour le titulaire / groupement titulaire.
- Le(s) co-traitant(s) devront remettre les mêmes documents que le soumissionnaire mandataire du groupement d'entreprises.
- Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les soumissionnaires / groupements soumissionnaires concernés de produire ou compléter ces pièces.

Documents complémentaires

Le soumissionnaire / groupement soumissionnaire est informé que, s'il est retenu et à condition qu'il ne les ait pas déjà fournis, il devra, avant d'être désigné définitivement attributaire du marché, fournir, dans un délai de huit (8) jours à compter de la lettre qui lui sera adressée :

- les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du Code du travail ;
- l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI 2) ou les certificats relatifs aux impôts et taxes (liasses 3666) accompagnés des certificats relatifs aux cotisations

de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSAFF) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés. Ces attestations devront être valables pour l'année n-1 ;

- en outre, le soumissionnaire / le groupement soumissionnaire devra joindre une attestation(s) d'assurance(s) de responsabilité civile à jour.

B - COMPOSITION DE L'OFFRE DU CANDIDAT

Elle est composée comme suit :

- le marché et ses annexes à compléter, dater et signer ;

Nota : la signature du marché vaut acceptation du CCTP et de ses annexes.

- la proposition financière contenant :
 - une décomposition des prix détaillant la répartition du montant des prestations pour chaque cotraitant et/ou sous-traitant à paiement direct, le cas échéant ;
- la proposition technique contenant :
 - la présentation de l'organisation que le soumissionnaire / groupement soumissionnaire s'engage à mettre en place ;
 - la description des mesures garantissant le respect du milieu d'intervention, notamment la gestion des déchets à bord et la minimisation des impacts sur les écosystèmes lors des interventions sous-marines.
 - les points indiqués dans le CCTP ;
 - des fonctionnalités et services complémentaires dont la nature se rapporte au cadre du présent marché, non spécifiés au CCTP, dans la mesure où ils pourraient contribuer à améliorer le service de base initialement demandé. Il devra dans ce cas les argumenter en détail et les chiffrer séparément dans un devis.
 - le descriptif des prestations et des solutions proposées pour les mettre en place ;

Le soumissionnaire / groupement soumissionnaire pourra en outre produire tout élément ou pièce permettant de juger de la crédibilité de l'offre, notamment sur le plan des moyens mis en œuvre, du respect de l'obligation de résultat attendu.

Le soumissionnaire / groupement soumissionnaire pourra demander des précisions sur les termes des pièces de la consultation, avant la date de remise des offres.

Le soumissionnaire / groupement soumissionnaire est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes techniques liées aux prestations à réaliser dans le cadre du marché.

12. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le lundi 12 décembre 2016 à 12h00

13. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'administration propose de recourir à une transmission en version papier des offres. Cependant, chaque soumissionnaire / groupement soumissionnaire reste libre de choisir le mode de transmission électronique ou papier par voie postale (ou par porteur).

Le pouvoir adjudicateur recommande de prendre une marge pour déposer les offres en version papier ou en version électronique.

13.1 Le candidat choisit la transmission PAPIER

L'envoi sera fait sous pli cacheté qui portera la mention :

NE PAS OUVRIR

Objet : **consultation 2016-PNMGL-26**

Nom de l'entreprise / du groupement d'entreprises :.....

Afin d'optimiser l'analyse des offres, le soumissionnaire / groupement soumissionnaire devra joindre une « copie dématérialisée des pièces demandées » avec son offre sur support informatique (CDROM ou clé USB). Les formats demandés des pièces seront le format PDF et pour les tableaux, excel. Le soumissionnaire / groupement soumissionnaire est tenu de s'assurer que les documents transmis sont vierges de tout virus.

Ce pli sera transmis à l'adresse suivante :

Agence des aires marines protégées, à l'attention du service Achats - CS 42932 - 16 quai de la douane - 29229 Brest cedex 2

soit :

- ↳ par la poste en recommandé avec demande d'avis de réception postal ;
- ↳ par transporteur ou par dépôt à l'Agence des aires marines protégées contre récépissé.

13.2 Le candidat choisit la transmission électronique via la plateforme interministérielle

Selon l'article 41 du décret, la candidature et l'offre du soumissionnaire / groupement soumissionnaire pourront également être remises au pouvoir adjudicateur par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **www.marches-publics.gouv.fr**.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation, le soumissionnaire installera les prérequis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence à la rubrique « conditions de remise des offres ou des candidatures ».

Le soumissionnaire / groupement soumissionnaire est tenu de s'assurer que les documents électroniques transmis sont vierges de tout virus.

Si une candidature n'est pas admise, l'offre électronique correspondante est éliminée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le soumissionnaire / groupement soumissionnaire en sera tenu informé.

De plus, conformément à l'article 41-III du décret, il a la possibilité de doubler son offre électronique d'une copie de sauvegarde sur support électronique ou support papier.

Cette copie de sauvegarde est identique par son contenu à l'offre remise par voie dématérialisée sur le site **www.marches-publics.gouv.fr**.

Si la copie de sauvegarde est fournie sur support physique électronique, les documents sont signés électroniquement.

Si elle est fournie sous format papier, les documents sont signés sous forme manuscrite.

Le pli contenant cette copie doit comporter le nom du soumissionnaire / groupement soumissionnaire et clairement indiquer « Ne pas ouvrir – copie de sauvegarde pour la consultation 2016-PNMGL-26 ».

Elle est transmise au pouvoir adjudicateur à l'adresse indiquée à l'article 13.1. Les éléments de la réponse devront être transmis sous format PDF.

Note importante :

Quel que soit le mode d'acheminement décrit ci-dessus, les offres devront parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date et l'heure indiquées à l'article 12 du présent document.

14. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

PERSONNE A CONTACTER POUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS :

Juliette BASUYAUX
Gestionnaire de la commande publique
marches@aires-marines.fr
Tél : 02 98 33 94 61 ou 02 98 33 34 97

PERSONNE A CONTACTER POUR LES ASPECTS TECHNIQUES :

Justine CAMMAL
Chargée de mission « Territoires maritimes et économies du développement durable »
justine.cammal@aires-marines.fr
Tél : 04 68 68 55 97

15. SOUS-TRAITANCE

Une partie des prestations pourra être sous-traitée. Le contenu de la sous-traitance devra être intégralement décrit dans le formulaire DC4 et devra avoir obtenu l'agrément du pouvoir adjudicateur, dans les conditions de l'article 3.6 du CCAG/FCS.

16. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes,
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
F-35044 Rennes Cedex
E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr.
Tél. 02 23 21 28 28
Fax 02 99 63 56 84.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

Tribunal administratif de Rennes,
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
F-35044 Rennes Cedex
E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr.
Tél. 02 23 21 28 28
Fax 02 99 63 56 84.

17. DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PARUTION : le mardi 22 novembre 2016